RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIGUINES

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10	11

Séance du 16 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le SEIZE OCTOBRE à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :
M. MORDELET Charles-Antoine, Maire en exercice.
Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, GRADASSI Colette, HEBRARD Valérie, TROIN Katia et MM. BAGARRE Jean-Pierre, LACROIX Matthias, GARENCE Jacques, MORDELET Pierre.
Absents représentés : GARRON Patrice (à TROIN Katia)
Absents excusés non représentés :
Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation
12/10/2026

Objet de la délibération

Délibération n°50/2026 : ONF – COUPE DE BOIS 2027
Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'O.N.F. du 05/08/2026 concernant les coupes prévues en 2027 en forêt communale relevant du régime forestier.
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants:
APPROUVE l'état d'assiette des coupes de l'année 2027 présenté ci-dessus,
DEMANDE à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes de l'état d'assiette présentées ci-après,
VALIDE ci-dessous la destination des coupes et leur mode de commercialisation proposés par l'O.N.F.

Parcelle	Type de coupe	Surface en ha à parcourir	Volume présumé en m3/ha	Coupe prévue par le document d'aménagement
5_A	**Coupe de Taillis**	**8**	**80**	**Oui**

Parcelle	Destination	Mode de Commercialisation		
5_A	**Vente**	Mode de vente	Mode de mise à disposition de l'acheteur	
		Appel d'offre	**Sur pied**	**En bloc**

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.
AUTORISE Monsieur le Maire à assister aux martelages des coupes prévues
ADRESSE la présente délibération à Monsieur le Préfet pour information et enregistrement.

MAIRIE D'AIGUINES 83630

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET